

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 octobre 2017**  
**Compte rendu sommaire**  
**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : M. Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Régis BERTHIER, Xavier BOSSUT, Gérard GUDEFIN, Nadine MONTFORT, Eric MEYNET, Nicolas JACQUARD, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Sophie CURDY

**Excusés** : Chantal LELEU, Delphine CAPRI, Arnaud MAGREZ, Nathalie GONCALVES

**Absents** : Anne PISSARD-MAILLET, Daniel MERCIER

Sophie CURDY a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal valide le schéma d'organisation de la compétence promotion du tourisme proposé par la CCMG actant la création de deux OTI distincts, rapporte la délibération du 31 décembre 2016 en ce qu'elle actait la dérogation au transport de la compétence tourisme, autorise le transfert de la compétence promotion du tourisme à la CCMG.
- 2) Il approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison 2017/2018.
- 3) Il approuve le projet de convention de mise à disposition du véhicule communal de marque Hydrema entre la Commune et la SPL La Ramaz.
- 4) Il approuve le projet de convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux communal entre la Commune et la SPL La Ramaz.
- 5) Il accepte de céder la patinoire à la commune d'HABERE-POCHE pour la somme de 6500 €.
- 6) Il décide de revoir les tarifs de location de la salle Rovagne de Sommand.
- 7) Il décide de ne pas accorder d'indemnité de conseil à Mme Sylvie DENETIERRE, Receveur Municipal du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017.
- 8) Il décide d'allouer la somme de 350 € à l'institut Guillaume BELLUARD à CRAN-GEVRIER, l'établissement accueillant une enfant de la Commune.

Le Maire,  
Régis FORESTIER

